

**INSCRIPTION MARCHE AUX PUCES de BLOTZHEIM du 25/06/2023 \*\*\*\*\* GYM UNION BLOTZHEIM**  
**RETOUR de DOSSIER à Olivier MUYARD 23 rue Jean Moulin 68730 BLOTZHEIM avant le 20/06/2022**

---

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le .....à Département : .....Ville : .....

Adresse : .....CP ..... Ville .....

Tél. ....Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant      - ne pas vendre d'arme même factice      - avoir pris connaissance du règlement ci-joint
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

EXTERIEUR : Ci-joint règlement de 15 € pour l'emplacement N°.....

INTERIEUR : Ci-joint règlement de 12 € (1 table) ou 8 euros supplémentaires / table en plus

Règlement par : chèque    ou    espèces    (rayer la mention inutile)

---

*Attestation remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation*

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions règlementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R535-3 à 535-7 du nouveau code pénale

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches et jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 411.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code est passible des sanctions prévues en son article 146.a

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.362-6 du Code du Travail

**REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES --- DIMANCHE 25 JUIN 2023**  
**organisateur : GYM UNION DE BLOTZHEIM**  
**BLOTZHEIM : PALAIS BEAUBOURG ET MAISON DES ASSOCIATIONS, 43 av Nathan Katz**

Seuls les dossiers complets sont enregistrés (fiche d'inscription + paiement)

Installation de 5H30 à 8H00 / vente jusqu'à 17 h maximum / rangement des stands terminés à 18h maximum

Les places non occupées à 8h00 seront redistribuées

Les emplacements extérieurs correspondent à 2 ou 3 places de parking selon la disposition (10m x 3m ou 5m x 5m = 2 places ou 5m x 7,5m = 3 places)

Les places à l'extérieur se choisissent sur plan (le plan est non contractuel) et dans l'ordre d'inscription (dossier complet) ou le matin même selon les disponibilités

A l'extérieur sans limite de hauteur du véhicule : 77 emplacements / 15 euros

A l'extérieur avec une hauteur de véhicule limitée à 2,10m : 43 emplacements / 15 euros

A l'intérieur : jusqu'à 100 emplacements choisis dans l'ordre d'arrivée. Les voitures devront être garées en dehors du marché après déchargement

A l'intérieur : 1 table de 1,8m = 12 euros et 8 euros la table supplémentaire

Numéros des emplacements à l'EXTÉRIEUR sans limite de hauteur de véhicule : du N° 1 à 15 + de 40 à 44 + de 75 à 93 puis de 93 à 114

Numéros des emplacements à l'EXTÉRIEUR avec une HAUTEUR de véhicule LIMITEE à 2,10 mètres : du N° 16 à 39 + de 45 à 75

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de "GYM UNION BLOTZHEIM" ou en espèces

Les emplacements seront rendus vides et propres, l'association se réserve le droit de facturer le nettoyage

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement

Possibilité d'installer son stand intérieur entre 16h et 18h la veille

L'association organisatrice ne peut pas être responsable en cas de vol, casse ou perte de matériel entreposé la veille

Possibilité de venir le matin jusqu'à 8h30 pour occuper les places restantes

Nous refusons tous les stands de boisson ou de restauration

Petite restauration et boissons sur place proposées par l'association organisatrice

Toute réservation incomplète ou non payée ne sera pas prise en compte et la personne obtiendra un emplacement le jour même en fonction de la disponibilité

L'organisateur se réserve le droit de retirer des articles dangereux (armes...) ou alimentaires

Les animaux devront être tenus en laisse

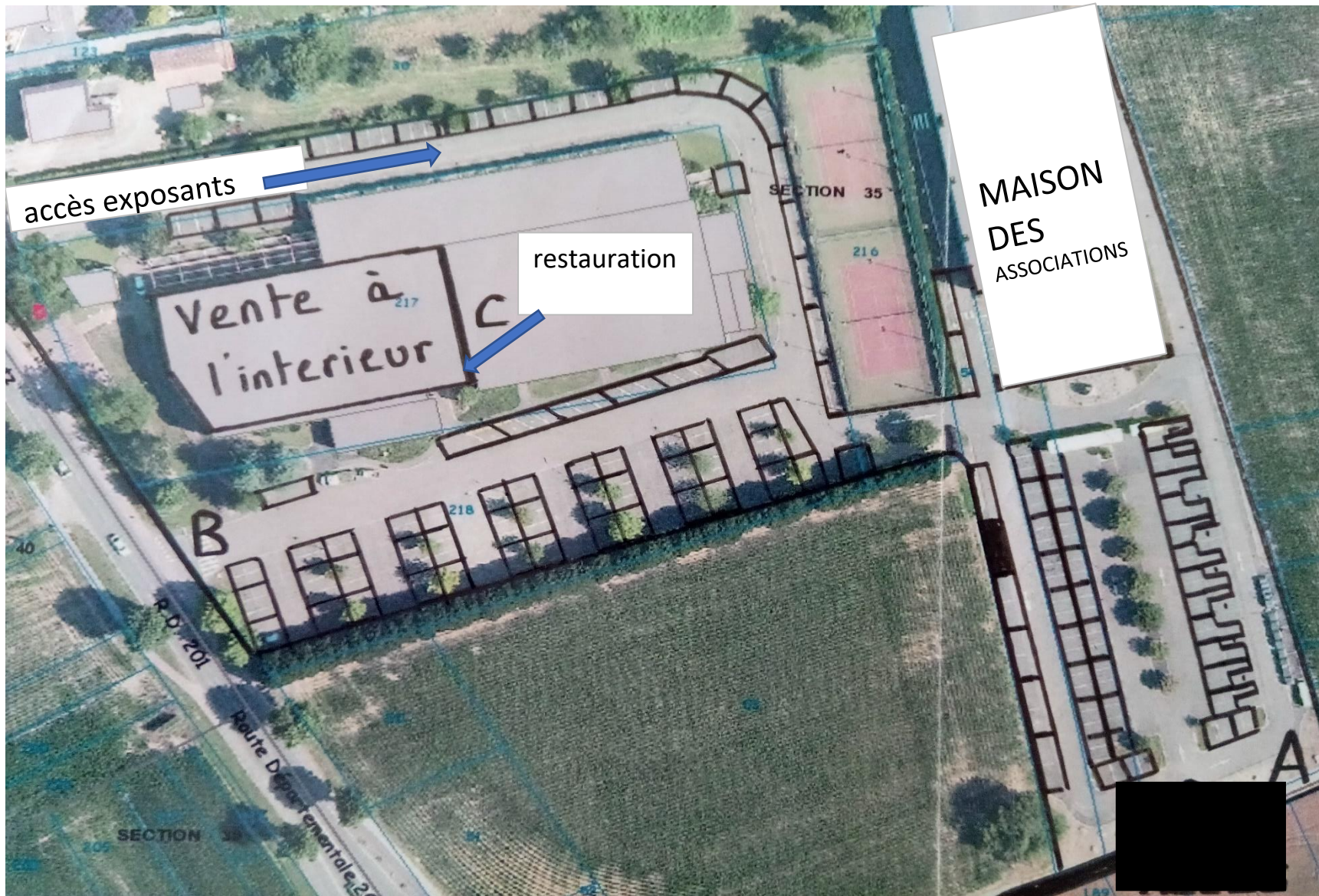
Vous recevrez une confirmation de réservation en fonction de votre mode de réservation (mail ou téléphone)

Obligation de respecter les consignes sanitaires en vigueur lors du marché

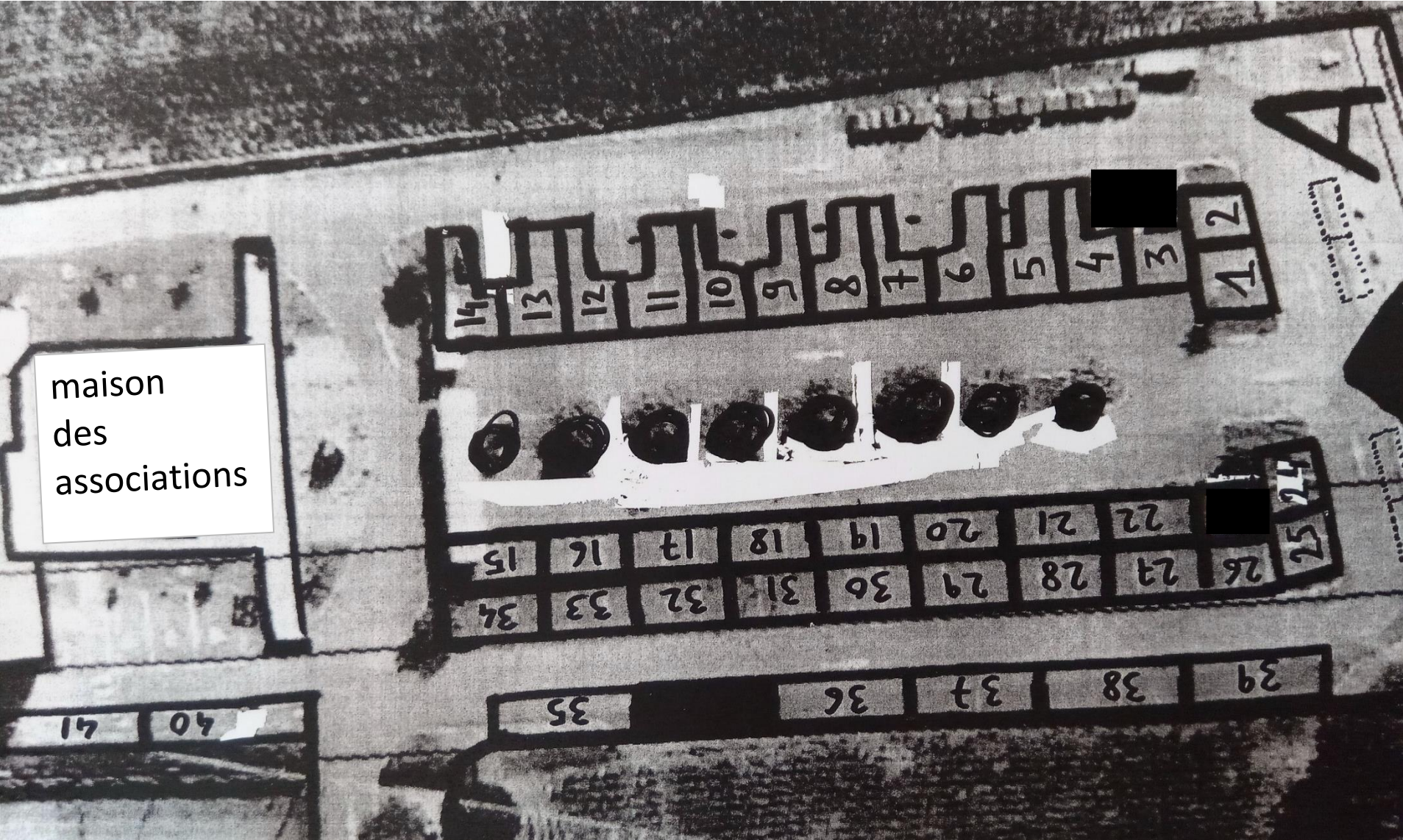
Les secours doivent pouvoir circuler librement en dehors des emplacements réservés

**Renseignements au 07 83 68 25 83. Réservation par mail : o.muyard@gmail.com**

# VUE AERIENNE (détail des emplacements ci-dessous)



VUE ZONE A



# VUE ZONE B (extérieur) et ZONE C (intérieur)

